



## **FORMATION : MAITRISER LES BASES ADMINISTRATIVES DU STATUT D'ARTISTE-AUTEUR**

*FORMATION ACTION DISPENSEE PAR TADA*

*Cette formation permet à l'artiste de faire le point sur son statut d'artiste-auteur :*

- *De connaître le cadre fiscal, social et juridique du statut d'artiste,*
- *De connaître les interlocuteurs administratifs du statut,*
- *D'identifier les activités autorisées à titre principal et à titre accessoire,*
- *De gérer la multi-activité,*
- *De connaître les obligations sociales et fiscales associées au statut.*

### **BUT**

Être en capacité de choisir le statut adéquat pour son projet artistique et les options les plus adaptées à son activité puis de les modifier en fonction de sa situation.

### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- . Identifier la distinction entre salariat et travail indépendant ;
- . Identifier les principaux interlocuteurs administratifs du statut ;
- . Identifier les différentes activités et rémunérations possibles avec le statut d'artiste-auteur ;
- . Connaître et comprendre le cadre juridique, social et fiscal du statut d'artiste-auteur ;
- . Maîtriser les avantages et inconvénients de chaque régime fiscal ;
- . Maîtriser les fondamentaux de la gestion fiscale et sociale des activités des artistes-auteur.

### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES DEVELOPPEES**

Maîtriser le vocabulaire fondamental encadrant le statut administratif de l'artiste-auteur ;

Gérer son administration par l'identification des ressources et organismes disponibles ;

Mettre en œuvre les fondamentaux de la gestion fiscale et sociale des activités des artistes-auteurs.

### **MODALITES D'ORGANISATION LOGISTIQUE**

Durée : 1 jour / 8 heures de formation

Effectif : 8 personnes maximum

Tarif : 320 euros € TTC (article 261-4-4 du CGI, exonération de TVA)



Lieu : Paris, France

Public visé : Cette formation s'adresse à tout artiste-auteur.rice qui souhaite professionnaliser sa pratique artistique

Pré-requis :

- . Avoir obtenu un numéro SIRET
- . Envisager son activité artistique en tant que projet professionnel

## **DEROULE DE L'ACTION DE FORMATION – CONTENU DE LA FORMATION**

### JOUR 1 // Matinée (9h – 13h)

Accueil des participant.e.s et présentation du plan de la journée

9h30 – Présentation orale

- .La nécessité d'avoir un statut professionnel
- .Les activités possible en tant qu'artiste-auteur et les différentes rémunérations
- .Le cas de la multi-activité
  - l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts*
  - le décret du 28 août 2020 relatif aux revenus tirés d'activités accessoires*
- .Le statut juridique, fiscal et social de l'artiste-auteur

11H- Auto-diagnostic de la situation de chaque participant autour d'exercices pratiques et temps d'échange

11H30 – Pause

11h40 – Présentation orale

- .Les démarches pour changer de statut et de régime fiscal
- .Les étapes de la création jusqu'aux déclarations annuelles

13h – 14h : Déjeuner

### JOUR 1 // Après-midi (14h – 18h)

14h – Quizz sur la validation de compétences de la matinée et corrections

14h30 - Présentation orale

- .Les documents administratifs clés à utiliser et maîtriser
- .Les charges et interlocuteurs administratifs clés
  - le centre des formalités des entreprises*
  - les organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale*
  - la retraite*



*le services des impôts (particulier et professionnel)*  
*la formation professionnelle*  
*la CAF*  
*Pôle Emploi*

.Les déclarations annuelles auprès de l'URSSAF du Limousin et des impôts

## **ORGANISATION**

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

Delphine Toutain, fondatrice de TADA.

Delphine Toutain est consultante en organisation et optimisation du fonctionnement des ateliers d'artistes. Elle est la fondatrice de TADA, une entreprise culturelle créée en 2016 sous forme de boîte à outils pour simplifier le quotidien administratif et le développement professionnel des artistes. Elle forme les étudiants de nombreuses écoles d'art comme l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, l'Ecole des Arts Décoratifs de Paris, l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie de Arles et intervient également



auprès de structures privées comme POUISH Manifesto – incubateurs d’artistes ou ARTAGON, association de soutien aux artistes émergents.

Impliquée dans l'autonomisation des artistes, elle est la co-fondatrice et la vice-présidente de l'association ASAP (Association de soutien aux artistes professionnel-le-s) et a co-écrit le *Backpack de l'Artiste*, un livre doté de 500 références et outils pour aider les artistes dans leur développement.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Séance de formation en salle de réunion, avec projection d’un support de cours

Exposés théoriques et quizzs

Etude de cas concrets et exercices participatifs

Mise à disposition en ligne des supports pédagogiques et références bibliographiques à la suite de la formation

### DISPOSITIF DE SUIVI DE L’EXECUTION DE L’EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

Exercices individuels et en groupe

Auto-diagnostic de la pratique de chaque participant et auto-évaluation des apprentissages

Questionnaire de satisfaction

Formulaires d’évaluation de la formation

Remise d’une attestation de fin de formation

### **CONTACT ET MENTIONS LEGALES :**

Delphine Toutain – [contact@tada-agency.com](mailto:contact@tada-agency.com)

*Nom de l’organisme de formation : TADA*

*Adresse : 44 RUE DE MEAUX 75019 PARIS*

*Numéro SIRET : 84877534200035*

*Code APE : 7112B*

*Numéro de déclaration d’activité : enregistrée sous le numéro 11756338375 auprès du préfet de région d’Ile-de-France*

### **REFERENCES :**

École nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris

École nationale supérieure des Arts Décoratifs, Paris

École nationale supérieure de la photographie, Arles

ADAGP – Société de gestion collective des droits d’auteur

Manifesto, POUISH – Incubateurs d’artistes

ARTAGON - association d'intérêt général dédiée au soutien, à la promotion et à l'accompagnement

#### **Satisfaction**

Sur l'année 2024, sur 10 stagiaires étant inscrit à une formation, la répartition de l'assiduité est la suivante :

– **Assiduité totale : 100 %**

Sur l'année 2024, sur 10 stagiaires ayant renseigné le questionnaire de satisfaction, la répartition de la satisfaction est la suivante :

– **Satisfaction totale : 96,92 %**

Sur l'année 2024, **100% des stagiaires** recommandent l'action de formation « Maîtriser les bases administratives du statut artiste-auteurice »

**Effectifs formés** : en 2022, nous avons accueilli 7 apprenant.e.s / en 2023, 10 apprenant.e.s et en 2024, 10 apprenant.e.s.